

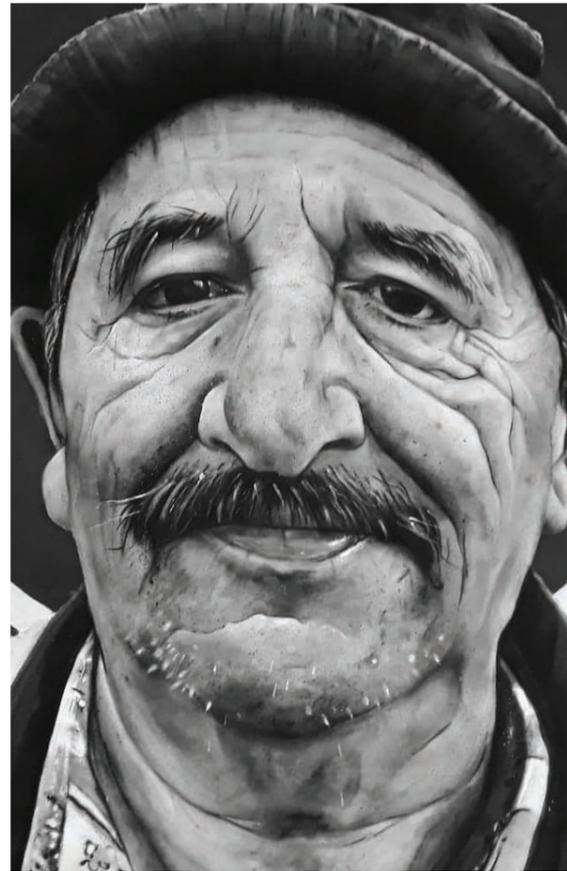
J'veux du soleil

Il est temps que le milieu artistique donne au mouvement des gilets jaunes de la musique, des chansons, des films, des photos marquantes, un totem. Dans dix, vingt ans, quelle mémoire collective aurons nous conservé de ce moment? La jeunesse qui cherchera à comprendre, elle aura quoi? les vidéos violentes de BFM, les interviews haineuses des politiques?

A Dions, le 16 mars 2019, nous avons assisté à un début d'implication artistique dans ce mouvement, devant pas loin de 3000 personnes; une super organisation, rien n'a brûlé, à part les saucisses.

Le premier artiste entre en scène, Yvan Le Bolloc'h, et son groupe, pour une heure de musique gitane. A la nuit tombante l'équipe de Dions a dévoilé le portrait de Marcel, une figure locale des gilets jaunes. L'artiste Swed, a voulu le peindre, parce qu'il a vu dans le visage de cet homme les fatigues de la vie. Les policiers étaient venus sur leur rond-point, avaient partiellement détruit la peinture, elle a été refaite et remise en place.

Ensuite Gilles Perret et François Ruffin ont projeté leur film, « J'veux du soleil », une descente en voiture, de la Somme à la Méditerranée, en passant par un grand nombre de rond-points occupés. A chaque rond-point, des personnages, des misères, mais surtout l'amitié et l'entraide.



Enfin dans vingt ans on pourra dire aux jeunes, va voir J'veux du soleil et regarde le portrait de Marcel; ils te causent.

*Pendant ce temps,
la répression ne faiblit pas*



Alès, le 30 mars

Contact : episodecevenol@laposte.net

ÉPISODE CÉVENOL 2

avril 2019

Un courant d'air et de rivière

Au sommaire de ce numéro 2 :

- Tant que les hommes demeurent,
- Qui sommes nous ?
- Chasse aux yourtes,
- Saint Jean z'élyzées,
- Entre 2 maires,
- Qu'il est blême mon hlm,
- La dernière demeure,
- Derrière les bambous,
- Sans toit et sans papiers,
- Assemblée citoyenne,
- J'veux du soleil,

Tant que les hommes demeurent

Non, je n'ai pas de lieu, ni d'espace ni d'endroit où vivre : ce monde est un désert sans oasis. Maintenant, je longe la grand-rue de Saint-Jean, les volets sont fermés, les gens « vivent sur le derrière » comme on dit ici. « J'aimerais qu'il existe des lieux stables, immobiles, intangibles, intouchés et presque intouchables, immuables, enracinés; des lieux qui seraient des références, des points de départ, des sources »*.

Je cherche le lieu où commence mon histoire, ce berceau de mon être, j'aspire à retrouver ma demeure.

Ce numéro parle de nos refuges, des coins sombres où certains s'abritent, de l'ombre portée d'un intrus dans votre couloir, de l'entassement des hommes dans ces habitations à loyer modéré qui empilent les

êtres dans les greniers du mépris. Ou alors des ingénieurs qui bâtissent une cabane dans un arbre comme des barons perchés ou des utopistes qui s'échinent à bâtir des yourtes sur des bancs abandonnés.

Nous vous attendons sur la terre des hommes prêts pour le combat.

EF

* Espèces d'espaces. Georges Perec



Qui sommes nous?

Certains se sont demandé qui était à l'origine de ce bulletin nommé « Episode cévenol »! Ce bulletin est inventé, rédigé, distribué par nous, habitants de St-Jean du Gard et alentour, nos noms ne sont pas importants. Nous ne représentons que nous-mêmes, et vous pouvez

nous rencontrer, parler avec nous, les mardis au marché lorsque nous vous donnons ce bulletin. L'idée d'un bulletin a émergé pour donner d'autres informations que celles des « voies officielles » (médias classiques, TV, bulletins municipaux...). Nous pensons qu'une autre organisation est possible si les gens s'informent, se regroupent, échangent. Nous avons créé une adresse e-mail (episodecevenol@laposte.net) pour que chacun puisse s'exprimer, donner son avis, demander des explications, proposer des articles, des actions.... Bonne lecture !

Chasse aux yourtes

« Il faut appliquer la loi » ! dit le maire et de convoquer résidents de yourtes et propriétaires de terrains les accueillant au tribunal. Mais que dit la loi ? Depuis 2014, la loi ALUR autorise les habitats non traditionnels, mobiles et rapidement démontables. Ces habitats permanents pour leurs utilisateurs bénéficient désormais d'un cadre législatif solide. À la différence de l'« Habitat Léger de Loisir » occupé de façon temporaire, une yourte habitée toute l'année, ne peut être assimilée à un « campement sauvage », ni être « soumise à la loi sur les campings ». La loi autorise le Plan Local d'Urbanisme des communes à désigner les terrains où ces résidences d'habitat permanent, mobiles ou démontables peuvent être installées (pastillage). Ces secteurs doivent rester de taille et de capacité limités. Toute installation y est soumise à une « déclaration préalable » ou un « permis d'aménager » si la surface de deux yourtes venait à excéder 40m².

Quel est donc le rôle et le pouvoir du Maire et de son Conseil Municipal ? En conformité avec la loi, lors de l'élaboration du PLU, le maire et son conseil municipal peuvent décider d'un droit du sol et des règles d'installation de ce type d'habitat. Ces terrains sont en zone constructible, ou en zones naturelles, agricoles et forestières dans des STECAL (Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées). Le choix d'accepter dans la commune cette forme d'habitat permanent, non traditionnel, mobile et rapidement démontable ou d'organiser son éradication ne peut pas s'abriter derrière l'application de la loi. Le Maire, dans le cadre de ses compétences, a l'entière responsabilité d'établir le règlement communal quant au droit du sol et l'usage de l'habitat. C'est son choix politique, il est validé par son conseil municipal.

Saint-Jean'z'élyzées

Habitants de Saint-Jean du Gard, nous ne pouvons qu'être touchés par la pugnacité du conseil municipal, déterminé à transformer ce village en un endroit propre, accueillant et dynamique. Toutefois, constatant que les efforts peinent à faire remonter le taux de résidents imposables, voici quelques propositions.

La rénovation de la grand rue est un bon début. Maintenant, il faut s'attaquer aux façades. Prétexter l'amélioration des conditions de logement pour doubler les loyers.

Pour faire partir les occupants actuels, trop pauvres, nous préconisons d'encourager les propriétaires à ignorer les demandes de leurs locataires et de laisser moisir les logements.

À l'extérieur du village, réserver un camping à l'usage des travailleurs saisonniers. L'industrie touristique a besoin de main-d'oeuvre, et il faudra bien les mettre quelques part.

Démolir les HLM. Les remplacer par un Hôtel 5*. Demander la fermeture administrative des débits de boissons genre PMU ou bistrot, trop populaires. Ouvrir à la place des brasseries type Fouquet's.

Doubler le nombre de caméras de surveillance, ne pas oublier d'en placer deux dans le jardin d'enfants, haut lieu de subversion et de délinquance.

Organiser des blocages du Lidl et d'Aldi à Anduze. Ce point est essentiel. Si l'on veut se débarrasser des pauvres, il faut leur couper les vivres !

Entre 2 maires

Une soixantaine de personnes se sont réunies à Thoiras le 29 mars pour discuter afin de résister aux nouveaux compteurs électriques communicants Linky. Pas mal pour une petite commune de 400 habitants ! On note la présence de M. André, maire de Thoiras, qui s'oppose à l'arnaque d'Enedis. On note aussi l'absence de M. Ruas, habitant de Thoiras et maire de St Jean du Gard, qui ne s'y oppose pas du tout et ne semble pas même vouloir fournir une salle pour que les saint-jeannais puissent s'informer sur les enjeux Linky comme l'ont fait ses voisins ...

Sans toit et sans papiers

Le mal-logement compte parmi l'un des nombreux fléaux de notre société. Près de 4 millions de personnes en France souffrent de problèmes y afférant : difficulté à payer son loyer, expulsion locative, insalubrité, habitat précaire... Au moins 143 000 personnes, selon les dernières estimations de l'Insee, sont sans-domicile-fixe. Parmi elles, un peu plus de la moitié sont de nationalité étrangère alors que les étrangers ne représentent qu'à peine plus de 11 % de la population.

La question de la précarité des conditions de vie des personnes issues de l'immigration ne date pourtant pas d'hier ; on peut se souvenir des bidonvilles de la première moitié du XXème siècle s'accumulant autour de la petite ceinture parisienne, où des cités-dortoirs érigées à l'après-guerre telles des ghettos dans les banlieues des principales agglomérations françaises. Plus récemment, les réfugiés en provenance du Moyen-Orient et d'Afrique subsaharienne ont été confrontés à un déficit grave de logements dont l'origine est la mauvaise volonté des pouvoirs publics à remédier à la question de l'intégration des populations étrangères et le non respect des conventions de protections des droits humains fondamentaux. En effet, des milliers de demandeurs d'asile ne sont pas hébergés durant le temps de procédure faute de place en centre d'accueil, des centaines de mineurs isolés se voient refuser leur droit élémentaire à une mise à l'abri. Hommes, femmes et enfants se retrouvent ainsi chaque jour jetés à la rue, contraints de subsister par leurs propres moyens s'ils ne sont pas épaulés par l'aide de bénévoles solidaires.

D'autre part, le durcissement des législations en matière de droit au séjour plonge les personnes issues de l'immigration dans une précarité totale. Se voir refuser une protection internationale équivaut à la perte des aides et de l'accès aux logements sociaux. Ces situations sont loin d'être des cas isolés car les trois quart des demandes sont rejetées et les périodes de régularisation qui s'en suivent sont longues et se comptent en années. Comment alors, en étant en situation administrative irrégulière, louer un appartement alors que l'on est expulsable à tout moment et dans l'impossibilité de présenter la moindre fiche

de paye où une garantie de paiement à un bailleur, car privé du droit au travail légal ? Les marchands de sommeil et autres exploiters de misère humaine peuvent se frotter les mains.

Face à cette situation, de nombreux réseaux de solidarité s'organisent et tentent de faire face au problème collectivement. Réquisitions de logements inoccupés, hébergements chez l'habitant, collectes de fonds où mobilisations de soutien sont autant de moyens de trouver des solutions quelque peu stables et de marquer une opposition aux politiques de rejet et de précarisation des étrangers. Des liens humains basés sur une entraide concrète sont ainsi créés et laissent entrevoir des possibilités de rompre avec l'isolement et l'exclusion qu'engendre le système capitaliste marchand. Aussi, loin de dresser la misère des uns contre celle des autres, comme le laissent entendre les voix réactionnaires arguant que les nouveaux venus prendraient la place aux plus anciens, c'est bien l'ensemble des précaires réunis qui doivent se dresser face aux véritables responsables.

Le territoire des Cévennes est réputé comme une terre d'accueil et de résistances, l'hébergement solidaire y est pratiqué dans de nombreux villages, à chacun de contribuer à cette lutte pour l'amélioration des conditions de vie de tous et de toutes.

Cévennes sans frontières

Assemblée citoyenne

Au large de Saint-Hippolyte-du-Fort, le 13 mars 2019, cinquante délégués de St Hippo, du Vigan et des environs sont à nouveau réunis pour la soirée, et vont continuer de se réunir.

Agnès Bertrand raconte comment l'ultralibéralisme s'est imposé dans le monde, comment les juristes de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) verrouillent le modèle économique global qui lie et asservit les états.

Ensuite, l'assemblée décide de travailler en groupes sur la démocratie, la communication, l'autonomie locale, le logement, l'agriculture, les entreprises locales, l'économie, tout autant de sujets où s'exprime une volonté de comprendre et d'agir et de monter des projets. Nous continuerons de nous intéresser aux travaux de ces assemblées. **SF**